

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 15 octobre 2018
Séance du 1^{er} octobre 2018

13 Chasse aux sangliers sur le territoire de Creil - demande de subvention

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : M. MONTES 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mmes SAVAS, SOKOLONSKI 2

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

La société de chasse du Biat / Forêt d'Ermenonville, représentée par son président monsieur Jean-Marie BETHOUART, sollicite de la ville de Creil, le versement d'une subvention d'un montant de 1 024,00 € pour la chasse aux sangliers sur le territoire de Creil pour la saison 2018-2019.

Le montant de la subvention demandée se décompose ainsi :

- > 824,00 € pour la contribution à l'hectare en zone UG 15 et l'attribution N-1 au 100 ha ;
- > 200,00 € pour les 10 bracelets imposés par la fédération de la chasse.

L'organisation de la chasse, les assurances, les repas et autres frais sont pris en charge par la société et les chasseurs.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 024,00 € à la société de chasse.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriale, notamment l'article L2122-22,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1^{er} octobre 2018,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Jean-Claude CABARET ne prend pas part au vote.

Votants : 35	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accorder, à la société de chasse du Biat / Forêt d'Ermenonville, une subvention d'un montant de 1 024,00 €.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, compte 114/6574/AB.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 OCT. 2018	Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
---------------------------------	--

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 18/10/18...
 et publication ou notification le 18/10/18...
 affiché le 16/10/18...
 CREIL, le 18/10/2018


 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE